



Agrément pour la réalisation des prélèvements et/ou des analyses du contrôle sanitaire des eaux au titre de l'article R.1321-21 du code de la santé publique

Portée détaillée de l'agrément pour les paramètres de radioactivité *

(Référence réglementaire : Arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux)

Nom du laboratoire	Laboratoire Phytocontrol
Adresse du laboratoire	70, Allée Graham Bell Parc Georges Besse 30035 NÎMES
Date de début de validité de l'agrément	01/01/2022
Date de fin de validité de l'agrément	31/12/2026
Date de mise à jour de la portée	16/01/2023

Analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles	
D - Analyses de radioactivité	-
E - Analyses optionnelles	
E-3 - Analyses de radioactivité optionnelles	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
Analyses des eaux minérales naturelles	
M - Analyses de radioactivité	-
N - Analyses optionnelles	
N-3 - Analyses de radioactivité optionnelles	-

Le Directeur Général de la Santé,

Professeur Jérôme SALOMON

* Pour les paramètres physico-chimiques et microbiologiques, l'agrément est accessible sur le site de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) :

<https://www.anses.fr/fr/content/laboratoires-agr%C3%A9s-pour-le-contr%C3%B4le-sanitaire-des-eaux>

E3 – Analyses optionnelles de radioactivité

Radon 222



Le Directeur Général de la Santé,

Professeur Jérôme SALOMON